



LETTRE OUVERTE DES SYNDICATS CFDT-UNSA-FO-CGT A LA DIRECTION DE LA CPAM VAL D'OISE

En Juillet 2020, vous avez dénoncé BRUTALEMENT les protocoles télétravail, horaires individualisés RTT ...

Vous avez décidé par la suite d'un calendrier de négociations sans concertation avec les organisations syndicales.

Vous nous avez imposé de débiter par la négociation du protocole travail à distance prétextant « la crise du COVID ».

Pour rappel le protocole télétravail en vigueur à la CPAM s'applique encore pour une durée de 1 an. (Comme les protocoles HV et RTT)

Vous nous annoncez vouloir « alléger, assouplir, épurer » le protocole pour permettre à plus de salariés d'accéder au télétravail. Malheureusement, vous souhaitez traiter ce protocole dans la précipitation alors que vous avez les moyens de créer un avenant permettant à nos collègues de continuer de travailler de chez eux.

Pour rappel le rôle des élus du CSE est de garantir les droits de nos salariés !

C'est pourquoi, dès nos premiers échanges, nous avons demandé à avoir l'intégralité des propositions de la direction sur les protocoles :

- Travail à distance
- Horaires Individualisées (HV)
- Aménagement du temps de travail

Votre réponse : « nous ne savons pas ce qu'il y aura dans **les** différents protocoles, nous devons les construire avec vous. »

Pourquoi avoir dénoncé tous ces protocoles si vous ne savez pas ce que vous souhaitez mettre dans les prochains !

Lors de la 2^{ème} négociation travail à distance, les 4 organisations syndicales UNSA, CGT, FO et CFDT ont fait front commun en annonçant être ouverts et vouloir continuer les négociations, tout en maintenant le fait qu'aucune signature ne serait envisageable sans que nous ne soyons en possession des différents contenus des protocoles Horaires Individualisées et Aménagement du Temps de Travail.

Il n'est pas question de vous signer un chèque en blanc !

D'ailleurs, dans le protocole en cours de négociation il est noté :

« Les horaires de travail du salarié en situation de travail à distance sont établis sur des bases comparables à celle d'un travail accompli au sein de la caisse et selon une amplitude et des modalités d'horaires respectant le protocole d'accord local sur l'aménagement du temps de travail et du protocole relatif aux horaires individualisés en vigueur au sein de la caisse. »

Incohérence totale puisque nous ne connaissons toujours pas le contenu de ces fameux protocoles

Dans votre message diffusé sur MY CPAM, vous annoncez aux salariés qu'à cause des Organisations syndicales :

« L'accord local télétravail ne pourra pas entrer en vigueur, comme l'avait prévu la Direction, en début d'année prochaine. Ceci signifie, en pratique, que l'ensemble des télétravailleurs occasionnels serait susceptible de reprendre son travail entièrement en présentiel à compter du 1er novembre 2020 si le Comité exécutif de l'UCANSS ne prolonge pas le travail à distance exceptionnel ou si la loi ne proroge pas au-delà du 30 octobre 2020, le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire. En effet, puisqu'une négociation est engagée et en l'absence d'un nouvel accord signé, la Direction ne peut maintenir la souplesse actuelle offerte aux salariés »

Oui, nous le réaffirmons, nous ne signerons aucun protocole (travail à distance, horaire individualisé et aménagement du temps de travail) sans que l'ensemble des négociations n'ait abouti et nous nous réservons le droit de revenir à tout moment sur un protocole déjà négocié dès lors qu'il en impactera un autre.

DERNIERE MINUTE :

Lors de la dernière réunion de négociation du 29/09/2020 la direction nous annonce que la CNAM impose la signature d'un avenant au contrat de travail en lieu et place d'un courriel, ainsi que 2 jours obligatoires de travail sur site pour l'ensemble des télétravailleurs. La caisse est en attente de la nouvelle note de cadrage nationale pour définir les différents lieux de travail à distance en dehors de la résidence principale.

La note de cadrage sera-t-elle si différente de notre protocole actuel ?

Tout ça pour ça !